

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-six, le mercredi 8 avril, à 18h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Emmanuel MOLLE, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 1^{er} avril 2026

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **16** - votants **19**

Présents : ARTAUD Myriam – BAUDIN Jean-François – BERARD Maxime – CABE Perrine – COURT Christian – DEJY Guillaume – DU PONTAVICE Quentin – FORGET Dominique – LAUBE Eric – LOIR Caroline – MAISONNEUVE Sylvain – MARQUES Maud – MOLLE Emmanuel – PALLUEL Nathalie - PORTEVIN Christine - RIVAT Valérie

Pouvoirs de : Mme BIENVENU Lisa à M. Quentin DU PONTAVICE
Mme - PICHET Catherine à Mme Christine PORTEVIN
M. VOLPE-BELLESSERT Julien à M. Maxime BERARD

Secrétaire de séance : M. Quentin DU PONTAVICE

OBJET : Eau potable : Sectorisation et recherche de fuites – Plan de financement

N°20260408-16

Rapporteur : Monsieur Quentin DU PONTAVICE

Annexe : néant

Synthèse et exposé des motifs

La commune de Guillestre est inscrite en liste de priorité 1 sur l'importance de la gestion des fuites, d'après une analyse multicritère considérant les actions définies par le Plan National Eau et les Assises de l'eau Départementales.

Le schéma directeur d'eau potable mis à jour en 2023 et les déclarations annuelles au SISPEA (observatoire national des services d'eau et d'assainissement) à l'Agence de l'eau pointent un rendement des réseaux de distribution d'eau potable trop faible (33% en 2024, soit 67% de pertes). L'objectif à atteindre serait entre 65 et 70% de rendement.

Aussi, une prestation de recherche de fuites s'avère nécessaire pour cibler les secteurs du réseau à inscrire en renouvellement prioritaire. Cette recherche sera engagée à la suite d'un travail de sectorisation, c'est-à-dire d'identification et d'état des lieux des vannes de sectionnement.

L'aide de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) et du Département des Hautes-Alpes peuvent être sollicitées selon le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Sectorisation - renouvellement vannes fuyardes + compteurs	40 000,00 €	AERMC 50%	26 000,00 €
Prestation de recherche de fuite	12 000,00 €	Département 20%	10 400,00 €
		Commune 30%	15 600,00 €

TOTAL DEPENSES HT	52 000,00 €	TOTAL RECETTES	52 000,00 €
--------------------------	--------------------	-----------------------	--------------------

ECHEANCIER

Démarrage de l'étude	Mai 2026
Fin des prestations d'étude	Octobre 2026
Durée d'exécution	10 semaines

Monsieur l'Adjoint ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente

CONSIDERANT la nécessité de réduire les fuites et d'améliorer la performance des réseaux d'eau potable ;

VU la délibération n°20231114-08 du 14 novembre 2023 portant sur le Plan Pluriannuel d'Investissement ;

VU le budget annexe 2026 de l'eau potable ;

VU l'avis du Bureau municipal du 30 mars 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **ADOpte** le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Sectorisation - renouvellement vannes fuyardes + compteurs	40 000,00 €	AERMC 50%	26 000,00 €
Prestation de recherche de fuite	12 000,00 €	Département 20%	10 400,00 €
		Commune 30%	15 600,00 €
TOTAL DEPENSES HT	52 000,00 €	TOTAL RECETTES	52 000,00 €

- **SOLLICITE** l'aide financière du Département des Hautes-Alpes sur un taux de 20%, soit 10 400 € ;
- **SOLLICITE** l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse sur un taux de 50%, soit 26 000 € ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents utiles à cet effet et tous les actes s'y rapportant.

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 9 avril 2026,
Le Maire, Emmanuel MOLLE

Transmis à la préfecture le : 15/04/26
Publié le : 15/04/26

